

Les amendements du Sénat, modifiés à l'étape du comité, assureront une bien meilleure base financière aux compagnies d'assurance canadiennes, surtout aux nouvelles. Comme l'expliquait le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), les frais initiaux d'émissions de nouvelles polices sont extrêmement élevés. Les premières primes servent à amortir ces dépenses et n'assuraient pas suffisamment de fonds pour constituer des réserves ou faire des investissements. Tous les membres du comité ont été surpris d'apprendre que la plupart des nouvelles polices que les compagnies vendaient les premières années, qu'il s'agisse d'assurance-vie, d'assurance-automobile ou d'assurance générale, ne rapportaient pas des bénéfices à proprement parler. Autrement dit, les nouvelles entreprises épongeaient leurs pertes grâce aux bénéfices qu'elles réalisaient. Elles se trouvaient donc dans une situation paradoxale: plus elles se développaient plus elles étaient dans une situation précaire.

Sur le plan des investissements, la demande portait sur les polices d'assurance très élevées, mais les compagnies canadiennes ne disposaient pas des fonds nécessaires pour y répondre. C'est pourquoi nous avons vu tant de capitalistes étrangers se lancer dans l'assurance générale et commerciale. Le marché était là, mais les compagnies et les courtiers d'assurance du Canada ont dû trouver de l'argent à l'étranger dans les domaines de l'assurance générale.

Ces amendements permettront de répartir les premiers frais sur une plus longue période. Espérons que cela permettra aux compagnies d'assurance canadiennes d'avoir des assises financières plus solides.

En terminant, j'espère qu'on réussira à élaborer une loi uniforme sur les compagnies d'assurance canadiennes que le Parlement devrait pouvoir étudier d'ici 18 mois ou deux ans. J'incite les députés à accepter ces amendements pour qu'ils puissent être renvoyés au Sénat et que le bill soit adopté à la Chambre des communes.

**M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, c'est la fin du débat de la troisième lecture du bill et j'aimerais remercier tous les députés d'avoir accompli ce travail difficile, notamment d'avoir étudié tant d'amendements complexes. C'est très important pour les sociétés d'investissements et par conséquent pour tous les assurés au Canada. Je tiens également à dire que je suis tout à fait d'accord avec les députés de l'opposition pour dire que le service des comités aurait dû s'arranger pour nous faire parvenir le rapport ainsi que la nouvelle version du bill. Nous aurions dû avoir ces deux documents en main pour étudier un projet de loi de nature aussi technique, qui, d'autre part, a été tellement modifié au comité. Les gens du service des comités m'ont dit que c'était parce qu'en ce moment ils étaient surchargés de bills et d'amendements. Il est malgré tout regrettable que nous n'ayons pas la nouvelle version du bill en main.

● (1130)

**Une voix:** Dans ce cas vous n'auriez pas dû tenir cette séance.

### *Action scientifique*

**M. Kaplan:** Le député vient de dire que nous n'aurions pas dû tenir cette séance. Je lui ferais remarquer que nous nous approchons, espérons-le, de la fin de la session et qu'à cause de tous les amendements qui ont été apportés au bill, il doit retourner à l'autre endroit avant l'ajournement de cet été. C'est pourquoi, en remerciant les députés de leur appui, je souhaite que nous passions maintenant à la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

### LA LOI D'ACTION SCIENTIFIQUE DU GOUVERNEMENT (1976)

#### ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DU SÉNAT

**L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du premier ministre)** propose: Que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-26, concernant l'organisation de certaines activités scientifiques du gouvernement du Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et agréé.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelqu'un du côté du gouvernement nous expliquerait-il brièvement cet amendement? Il s'agit d'un amendement très simple apporté par le Sénat qui augmente le nombre de membres d'un certain organisme de trois à quatre et désigne le quatrième membre. Est-ce une innovation que le Sénat a jugé bon d'apporter, ou s'agit-il d'un oubli du gouvernement qui a maintenant été corrigé?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un amendement légal d'importance secondaire visant à rendre le bill C-26 conforme au bill C-53. Quand le bill avait été renvoyé au Sénat, il se lisait ainsi:

... de trois autres personnes respectivement nommées par le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et l'Association des universités et collèges du Canada pour les représenter ...

Le Sénat propose quatre personnes comme suit:

... de quatre autres personnes respectivement nommés par le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, l'Association des universités et collèges du Canada et le Conseil national de recherches du Canada pour les représenter.

L'amendement a été proposé par le Sénat et le gouvernement l'a accepté.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les explications du ministre sautent aux yeux lorsqu'on lit le bill et l'amendement. Il n'a pas encore répondu à ma question. S'agissait-il d'un oubli ou les honorables sénateurs y ont-ils pensé tout seuls?

**M. MacDonald (Cardigan):** Je dirais que c'est l'œuvre du Sénat.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** J'ai entendu le ministre dire qu'il s'agissait d'un amendement légal. Il faut espérer que le gouvernement ne nous proposera jamais d'adopter un amendement illégal, bien qu'avec lui ce soit toujours possible. De toute façon, nous avons eu l'occasion d'étudier la question et nous sommes prêts à accepter l'amendement.